

*A Monsieur Pothier*

*M. a. Buchal*

*Membre de l'Institut  
Honneurs respectueux*

*R. Schwab*

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux  
et des Universités du Midi**

QUATRIÈME SÉRIE

Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

XXVI<sup>e</sup> ANNÉE

**REVUE  
DES  
ÉTUDES ANCIENNES**

Paraissant tous les trois mois

**TOME VI**

N<sup>o</sup> 2

**Avril-Juin 1904**

**R. SCHWAB**

Χεῖρες. — Κτερίσματα.

**Bordeaux :**

FERET & FILS, ÉDITEURS, 15, COURS DE L'INTENDANCE

**Lyon :** HENRI GEORG, 36-42, PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU

**Marseille :** PAUL RUAT, 54, RUE PARADIS | **Montpellier :** C. COULET, 5, GRAND'RUE

**Toulouse :** ÉDOUARD PRIVAT, 14, RUE DES ARTS

**Paris :**

A. FONTEMOING, LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME  
4, RUE LE GOFF

Bibliothèque Maison de l'Orient



151059

## ΧΕΙΡΕΣ

---

Les trophées sculptés sur la balustrade du temple d'Athéna Niképhoros à Pergame ont fourni des renseignements précieux sur les armes défensives et offensives et en général sur tous les engins de guerre, tels qu'ils existaient au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Une des représentations les plus curieuses qu'offrent ces trophées est celle d'objets figurés par paires, que M. Hans Droysen a parfaitement interprétés comme des brassards<sup>1</sup>. Ils sont coudés, et couvraient le bras, du biceps au poignet. Ils paraissent avoir été assez épais, comme il convenait à une pièce d'armure; d'après la façon dont ils sont figurés, M. Droysen a conjecturé, avec toute vraisemblance, qu'ils étaient faits de bandes de cuir ou de métal emboîtées les unes dans les autres, et qui jouaient de manière à n'empêcher et à ne gêner aucun des mouvements du bras.

Le seul document que M. Droysen ait trouvé pour expliquer les brassards de Pergame est un texte de Xénophon<sup>2</sup>, qui montre que des brassards de ce genre commencèrent à être en usage pour les cavaliers dans la première partie du IV<sup>e</sup> siècle. « Attendu, » dit Xénophon, « qu'une blessure au bras gauche met le cavalier hors de combat, nous approuvons fort la défense qu'on a inventée pour cette partie et qu'on appelle le brassard. Ce brassard couvre l'épaule, le bras, l'avant-bras et la main de bride, s'étend et se plie à volonté. » Pour illustrer ce texte de Xénophon, M. Droysen, et après lui M. Saglio<sup>3</sup>, n'avaient à citer aucun monument figuré du IV<sup>e</sup> siècle.

Nous sommes mieux renseignés sur l'armement du temps de Thémistocle ou de Périclès que sur l'armement des siècles suivants, parce que pour le V<sup>e</sup> siècle nous avons les peintures

1. *Alterthümer von Pergamon*, II, p. 109. M. Fougères (*La vie des Grecs et des Romains*, fig. 517) explique à tort ces brassards comme des jambières. M. Collignon (*Pergame*, p. 119) suit l'interprétation de Droysen.

2. *Περὶ ἵππικῆς*, § 12. Je cite la traduction de P.-L. Courrier.

3. *Dictionnaire des antiquités*, s. v. *manica*.

de vases. Il y a pourtant une série de monuments figurés datant des environs de 375, c'est-à-dire justement du temps de Xénophon, qui nous montrent les  $\chiεῖρες$  dont il est question dans le  $\Piερὶ ἱππικῆς$ . Ce sont les statères de Datame. On y voit,



au revers, un Oriental assis à droite sur un siège sans dossier et vérifiant la rectitude d'une flèche; devant lui, dans le champ, son arc. On n'a pas remarqué jusqu'ici<sup>1</sup>, à ma connaissance du moins, que cet Oriental porte au bras des  $\chiεῖρες$ . Celle du bras gauche est visible en entier; de l'autre  $\chiεῖρ$ , on distingue fort bien l'extrémité, le reste étant caché sous la *candys*.

D'après Xénophon, les  $\chiεῖρες$  étaient portées par les cavaliers, non par des hoplites, encore moins par des gens de trait, tels que des archers à pied. Je crois donc que si l'archer des monnaies de Datame a des  $\chiεῖρες$ , c'est que les archers à cheval de la garde de Datame, et Datame lui-même, quand il combattait à cheval, portaient de ces brassards.

Mais, comme il est probable que Datame devait combattre plutôt en char qu'à cheval, nous pouvons penser que ceux qui combattaient en char avaient aussi des brassards; en effet, sur les trophées de Pergame, à côté du char de guerre sont justement figurés des brassards.

1. *Numismatic Chronicle*, 1884, p. 104 (Six); Babelon, *Les Perses Achéménides*, p. 26, et *Inventaire de la collection Waddington*, n° 4569; Hill, *Lycæonia, Isauria and Cilicia*, p. 167. M. Babelon se trompe quand il dit qu'« un carquois est posé sur les genoux de Datame ». Le satrape n'a rien sur les genoux. Je dois l'empreinte ici reproduite à l'obligeance de M. de Foville; elle montre le revers de la pièce du cabinet de France publiée par M. Babelon, *Les Perses Achéménides*, pl. IV, 16.

## KΤΕΡΙΣΜΑΤΑ

---

Le mot κτερίσματα, dont le singulier ne se rencontre pas, est un terme attique du v<sup>e</sup> siècle, qui ne se trouve que dans les tragiques<sup>1</sup>. Éditeurs, traducteurs et lexicographes se sont accordés — sauf naguère Kaibel<sup>2</sup> — à le traduire par *devoirs funèbres, justae exsequiae, parentalia*<sup>3</sup>.

Dans l'*OEdipe à Colone*, Polynice dit à ses sœurs :

Ἐν τάφοισι θέσθε κἀν κτερίσμασιν.

Que signifie θέσθε ἐν κτερίσμασιν, si l'on entend par κτερίσματα les devoirs funèbres? Tournier et Jebb s'en tirent en supposant un *zeugma* : le verbe θέσθε ne conviendrait qu'au premier de ses deux compléments. L'explication vraie est beaucoup plus simple : Polynice supplie ses sœurs de lui donner, après sa mort, le logement (τάφον) et le mobilier (κτερίσματα). Nous retrouvons ces deux mots associés au vers 309 des *Suppliantes* d'Euripide :

κατέργοντας νεκροῦς  
τάφου τε μοίραν καὶ κτερισμάτων λαχεῖν.

Qu'est-ce donc que les κτερίσματα? Le mot dérive de κτώμαι, je possède. Les κτερίσματα sont les choses que le mort a possédées de son vivant, et qu'on lui donne pour la vie de la tombe.

Il y a deux catégories de κτερίσματα : ceux qu'on peut appeler les κτερίσματα de *funérailles*, qui sont offerts au mort au moment des funérailles, et les κτερίσματα de *commémoration*, offerts au mort à l'occasion des fêtes funéraires périodiques, ou dans des circonstances exceptionnelles, quand il s'agissait d'apaiser le mort ou de se le rendre propice.

1. Sophocle, *OEdipe à Colone*, v. 1410, et *Électre*, 435 et 931. Euripide, *Troyennes*, 1249; *Hélène*, 1391; *Suppliantes*, 309.

2. Édition de l'*Électre* de Sophocle, note au vers 431.

3. Cf. le *Thesaurus*, et les *Lexiques* de Sophocle, par Dindorf et Ellendt, s. v.

Ce sont les *κτερίσματα* de funérailles qui sont désignés dans les textes des *Suppliantes* et de l'*OEdipe à Colone* que nous venons de citer. Aux époques où les Grecs ont pratiqué l'inhumation, — à l'époque mycénienne et à l'époque classique, — on enterre les *κτερίσματα* avec le mort : c'est ainsi que, dans les tombes mycénienes, les morts étaient ensevelis avec une masse parfois énorme d'armes, de vêtements, de bijoux, d'ustensiles et de provisions. A l'époque homérique, où l'on pratique l'incinération, on brûle les *κτερίσματα* avec le cadavre ou sur le tertre à l'intérieur duquel sont les cendres<sup>1</sup>; les *κτερίσματα* sont les objets familiers du mort, non seulement ses armes, mais aussi des animaux dont on lui offre l'holocauste. Pour les *κτερίσματα* de funérailles de l'époque classique, le texte capital est celui de l'*Hélène* d'Euripide. Il s'agit de rendre les derniers devoirs à Ménélas, qui est censé avoir péri en mer, et dont le cadavre roulerait au fond d'on ne sait quelles eaux; Hélène explique au roi barbare Théoclymène ce qu'exige l'usage grec : on rendra au défunt tous les honneurs dûs; on lui donnera tout ce qu'il faut aux morts, ὅσα γρὴ νέκυσιν (v. 1247), tous les *κτερίσματα* nécessaires (v. 1391) :

χωρεῖτ' ἐφεξῆς, ὡς ἔταξεν ὁ ξένος,  
 δμῶες, φέροντες ἐνάλια κτερίσματα.

Et comme Ménélas est supposé mort en mer, on jettera les *κτερίσματα* dans la mer, tombeau du naufragé. Mais, auparavant, après avoir sacrifié (v. 1255-9), on dressera le lit où devrait reposer le corps (v. 1261); on y posera des armes, parce que Ménélas était un guerrier (v. 1263), et enfin on répandra τᾶλλα ὅσα χθὼν φέρει βλαστήματα (v. 1265), des fleurs et des fruits; les *κτερίσματα* seront donc les armes dont le mort se servait, les fruits qui le nourrissaient. — En réalité, à l'époque d'Euripide, les armes ont disparu des tombes, parce que la *σιδηροφορία* n'existe plus. Au v<sup>e</sup> siècle, les *κτερίσματα* qui, à l'époque mycénienne et à l'époque homérique, étaient si importants, se réduisent à n'être plus qu'une offrande sché-

1. *Iliade*, XXIV, 38. Cf. Rohde, *Psyche* 3, p. 19, n. 1, et 23, n. 3; Strassel, *Festschrift für Friedländer*, p. 414-432.

matisée : l'antique coutume s'atrophie pour ainsi dire; les Grecs sont moins crédules, en tout cas plus utilitaires. Les primitifs croyaient que les κτερίσματα concilient l'esprit du mort et l'empêchent de revenir tourmenter les vivants : la tranquillité de ceux-ci était donc en rapport direct avec la richesse des offrandes funéraires; aussi les tombeaux des rois étaient-ils de véritables trésors. Peu à peu, quoiqu'on les considère toujours comme donnant le bien-être dans l'autre vie, les κτερίσματα se simplifient, sous l'effet des lois somptuaires. On trouve, dans les tombes du v<sup>e</sup> siècle, des terres cuites représentant des femmes, des esclaves, des animaux, des fruits; dans les tombes de femmes, des instruments de toilette, de parure, de travail (par exemple, deux quenouilles d'ivoire dans une tombe de Delphes); dans les tombes d'enfants, des hochets, des jouets, des poupées; dans les tombes d'hommes, des vases à boire, ainsi que les strigiles et les fioles à parfums dont on se servait au gymnase; une peinture de Lécythe nous montre une stèle du Céramique à laquelle est suspendue une épée<sup>1</sup>. Mais, à ce moment déjà, il n'y a plus que les Barbares pour offrir aux morts des κτερίσματα somptueux, la somptuosité étant l'une des caractéristiques des mœurs barbares; les tombes à riche matériel funéraire, au v<sup>e</sup> siècle, ne sont pas des tombes grecques, mais les tombes des rois scythes ou des lucumons étrusques. En Grèce, on est devenu plus pratique, et la piété, en général, diminue; l'Hécube d'Euripide exprimait certainement les pensées des Athéniens du v<sup>e</sup> siècle finissant, quand elle disait que les κτερίσματα sont inutiles aux morts :

δοκῶ δὲ τοῖς θανούσι διαφέρειν βραχὺ  
εἰ πλουσίων τις τεύξεται κτερισμάτων.

Pour les κτερίσματα de commémoration, la scène d'offrande de l'*Électre* de Sophocle fournit de précieux renseignements. Nous voyons Chrysothémis

ἐντάφια χερσῶν  
φέρουσαν, ὅα τοῖς κάτω νομίζεται (v. 326).

1. Pottier, *Lécythes blancs*, p. 69.

Électre lui interdit de déposer au tombeau d'Agamemnon  
l'offrande de Clytemnestre :

οὐ γὰρ σοι θέμις

οὐδ' ὄσιον ἐχθρᾶς ἰστάναι κτερίσματα  
γυναικὸς οὐδὲ λουτρὰ προσφέρειν πατρί.  
'Ἄλλ' ἢ πνοαῖσιν ἢ βαθυσκαφεῖ κόνει  
κρύψον νιν (v. 432-6).

A la scène suivante, Clytemnestre commande à une servante de ramasser (ἐπιχειρε, v. 634) ses offrandes (θύματα) jetées à terre; il s'agit de toutes les offrandes funéraires, surtout des fruits (θύματα πάγκαρπα), et des fioles à parfums qui contenaient les λουτρά. Λουτρά ne signifie pas *libamina*, « libations, » comme le voulait Brunck, cité par Tournier<sup>2</sup>, ni l'« eau lustrale », comme dit Bailly d'après le *Thesaurus*, mais les eaux parfumées qu'on apportait aux morts dans des flacons. On en arrosait la stèle<sup>3</sup>. Le mort était censé en user lui-même pour se laver. De là, dans les tombes, tant d'aryballes, alabastres et lécythes.

Ainsi, qu'il s'agisse des funérailles ou d'une cérémonie accomplie au tombeau après les funérailles, κτερίσματα est le terme précis qui désigne ce que les archéologues nomment le matériel ou mobilier funéraire, *funeris supellex*<sup>4</sup>; les savants français<sup>5</sup>, dans leurs études d'archéologie funéraire, ne s'en sont pas servis, mais les archéologues grecs<sup>6</sup> l'emploient couramment, et on peut penser qu'il devrait devenir d'un usage général.

RAYMOND SCHWAB.

1. Ces vers suffiraient à écarter toute tentative d'attribuer à κτερίσματα le sens traditionnel de « cérémonie funèbre » : qu'est-ce qu'une cérémonie que l'on jetterait au vent, ou que l'on enfouirait profondément, βαθυσκαφεῖ κόνει?

2. Hézychios, s. v., cité par Brunck et Tournier, n'explique pas λουτρά, mais le mot γθόνια.

3. Plutarque, *Aristide*, 21. Lucien, *Charon*, 22. Pottier, *op. cit.*, p. 68.

4. Raoul-Rochette (*Journal des Savants*, mai 1838) décrit, d'après Creuzer, un héros « accomplissant le devoir funèbre appelé chez les Grecs κτερίσμα »! Nous avons déjà remarqué que κτερίσματα ne s'employait qu'au pluriel.

5. Pottier, *Les Lécythes* et *Quam ob causam Graeci in sepulcris figlina sigilla deposuerint*. Haussoullier, *Quomodo sepulera Tanagraei decoraverint*. Pottier et Reinach, *La Nécropole de Myrina*. De Ridder, *op. cit.*

6. Cf. Tsoundas, *Ἐφημ. Αρχ.*, 1889, p. 130, pl. 7 et 8.